



Voisenon/Montereau-sur-le-Jard

Projet pédagogique
2018-2019



LAZAROV Adrien

06.75.41.10.65

Sommaire

Introduction	3
1. L'Ufcv	4
a. L'Ufcv s'enracine dans un projet de société	4
b. L'Ufcv met en œuvre une intervention au service des territoires	4
c. Le cadre de notre projet éducatif pour l'enfance	6
2. La structure	10
3. Public accueilli.....	12
4. Les intentions éducatives du syndicat intercommunal	17
5. Les moyens humains	20
7. La vie quotidienne	27
8. Organisation des activités	31
9. Sécurité.....	33
10. Les modalités de participations des mineurs	34
11. Evaluation	35

Introduction

Je m'appelle LAZAROV Adrien, je suis en charge de la direction des temps périscolaires matin, midi et soir ainsi que de l'accueil de loisirs du Mercredi sur les communes de Voisenon et Montereau-sur-le-Jard (Aubigny).

Après avoir travaillé 3 ans pour le syndicat intercommunal de Voisenon-Aubigny, ils m'ont proposé de reprendre l'activité sous l'organisme de l'UFCV, c'est avec un grand plaisir que j'ai accepté leur proposition, en effet après avoir pu observer les différents fonctionnements des anciens directeurs, les différentes demandes des enfants, des parents, des écoles et des mairies, je me dois de répondre à leurs besoins.

Afin d'y répondre, les enfants doivent être les acteurs de leur vie quotidienne, ils doivent apprendre à s'écouter les uns et les autres et surtout s'entraider.

C'est en favorisant une autonomie, un respect entre chacun et un enrichissement de connaissance que nous parviendrons à développer les enfants dans un monde meilleur. Ce sont ces valeurs que je souhaite mettre en place.

Notre thème de l'année sera « Tous ensemble : Libre à l'imagination ! ».

1. L'Ufcv

a. L'Ufcv s'enracine dans un projet de société

L'Ufcv est une association, reconnue d'utilité publique, d'éducation, de formation et d'animation qui s'inscrit dans les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Le texte sur les "Finalités et choix d'action" adopté en 1976 précise un référentiel commun et a permis de formaliser le projet et les positions de l'Ufcv. Ils sont confirmés en 2007 et s'enracinent dans :

- *une conception de la personne, reconnue dans son originalité, sa vocation de liberté, sa construction permanente et sa responsabilité ;*
- *une conception de la société, pensée en termes de responsabilité collective et dans laquelle le politique et l'économique sont mis au service de l'Homme.*

Au nom de ses Finalités, l'Ufcv réaffirme qu'elle entend promouvoir une société démocratique, pluraliste et laïque et mettre en œuvre, dans les actions qu'elle conduit, la déclaration des droits de l'Enfant, de l'Homme et du citoyen.

LA FORMATION

(Vitalité et croissance)



L'ANIMATION

(Énergie et dynamisme)



L'INSERTION

(Chaleur et solidarité)

b. L'Ufcv met en œuvre une intervention au service des territoires

Un projet participatif et co-élaboré

Pour l'Ufcv, l'animation porte en elle-même une dynamique de confrontation, de projets, de négociation. Elle permet la rencontre de projets de personnes, de groupes ou d'associations, de municipalités, d'élus associatifs ou locaux.

Dans cet environnement complexe, l'animation a pour ambition de participer à l'amélioration de la qualité des relations sociales et du bien-être des personnes et des groupes. Telle que nous la

concevons, l'animation manifeste ouverture et pluralisme. Elle repose sur un projet participatif et Co-élaboré.

Pluralisme et Laïcité

Dans une société soumise à de profonds bouleversements, l'Ufcv est attachée aux principes de pluralisme et de laïcité. Ils sont action et volonté, résistance à la facilité du renoncement, au confort de la pensée unique, à la violence.

Acteur de l'économie sociale et solidaire

L'Ufcv s'inscrit dans une économie sociale et solidaire. Elle affirme à l'ensemble de ses partenaires (institutions, financeurs, associations et entreprises) son attachement à l'aspect non-lucratif. L'Ufcv rejette la simple production de richesse financière et valorise la réciprocité des échanges.

Acteur de l'Education Populaire

L'Ufcv, association d'éducation populaire, favorise l'engagement des associations et des personnes qui adhèrent à son projet. Elle permet ainsi à chacun d'exercer sa citoyenneté. Elle s'appuie sur la dynamique de la vie associative. Corps intermédiaire, elle est acteur et médiateur de la société civile et interlocuteur des pouvoirs publics.

Une identité nationale

Pour assurer la pérennité de son projet, plusieurs approches garantissent la cohésion de ses acteurs et la mise en œuvre cohérente des actions qu'elle promeut :

- ➔ L'unité politique et économique ainsi que la permanence d'une fonction d'employeur unique sont essentielles à son développement harmonieux sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin ;
- ➔ La solidarité économique entre les régions est indispensable. Cette répartition des ressources est transparente. Chaque région inclut dans ses choix budgétaires le développement stratégique des actions, la participation au fonctionnement de la direction nationale et aux services mutualisés ;
- ➔ Le décloisonnement de ses secteurs d'activité et la mise en synergie de ses acteurs au service de son projet constituent une des conditions essentielles de la participation de l'Ufcv à des dynamiques d'animation et de développement social des territoires. Les regroupements autour de projets communs et leur mise en réseau viennent en appui à cette stratégie.
- ➔ Attachée au principe de subsidiarité, l'Ufcv ne se substitue pas à ceux qui apportent une réponse adaptée.
- ➔ Dans le cadre de compétences partagées, elle reconnaît la capacité des partenaires locaux à se concerter et imagine avec eux, le cas échéant et s'ils le souhaitent, des modalités de conventionnement.
- ➔ L'Ufcv affirme l'importance essentielle du volontariat conjointement à l'engagement de ses salariés et de ses bénévoles. La participation à la vie associative doit être reconnue et valorisée

dans le parcours de chacun et ne peut être réservée aux seuls bénévoles ayant la possibilité matérielle de faire un tel choix.

c. Le cadre de notre projet éducatif pour l'enfance

L'éducation de l'enfant concourt à son processus de développement global. Elle est le fruit de la conjonction de trois types d'acteurs que sont :

- La famille
- Le système scolaire
- Le "tiers-éducatif", notamment au travers des organisations locales telles que les associations sportives, culturelles, sociales... ainsi que toutes les formes d'Accueils Collectifs de Mineurs à Caractère Educatif et spécialement les accueils de loisirs implantés localement.

Les évolutions du modèle économique familial, rendent plus que jamais indispensables ces lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire, en particulier pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle spécifique.



En se plaçant du point de vue de l'enfant, afin de lui permettre une structuration efficace, évolutive en fonction de son âge, il est indispensable que les trois types d'acteurs se rejoignent en une nécessaire cohérence éducative. Ainsi, les partenariats entre les personnels des accueils et les autres acteurs concernés (les parents, les écoles, les élus municipaux, ...) favorisent cette cohérence pédagogique ainsi que l'accès à la citoyenneté.

Les accueils de loisirs et périscolaire de proximité participent à trois fonctions fondamentales :

- **Un service éducatif** qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans l'accueil de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école, autres acteurs du tiers-secteur)
- **Un service d'accueil et d'activités** pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces de l'accueil de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser
- **Un service de garde collective** utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. L'accueil de loisirs doit donc assurer, par son fonctionnement, tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.

Les structures d'accueil de proximité sont aussi pour les enfants des lieux et des moments d'apprentissage de la vie collective et de la solidarité, favorisant les relations des personnes entre elles et les relations de chacun au groupe. Ce sont également des lieux et des moments d'apprentissage de l'autonomie pour chaque enfant, à partir de la prise en compte des aptitudes de chacun et du développement des capacités à choisir (son activité, ses relations, ...).

L'accompagnement des enfants prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne originale et en construction, dans le respect des différences. Le projet éducatif de la collectivité repose sur des

valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants qui participent aux activités des accueils de loisirs.

De ces trois axes découlent des objectifs prioritaires qui sont intégrés et mis en action par les directeurs des accueils de loisirs et périscolaires et les professionnels permanents. Ils s'appuient sur des projets pédagogiques adaptés à chaque lieu et à chaque période. Ces projets devront donc être actualisés régulièrement.

Chaque projet pédagogique décrit les objectifs de fonctionnement de l'accueil de loisirs et périscolaire ainsi que les moyens, méthodes, démarches qui en découlent. Les familles et la collectivité sont informées du projet pédagogique et de son actualisation en fonction des périodes.



a. De grands principes éducatifs

1 L'accueil de loisirs et périscolaire est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre :

- ➔ les animateurs et les enfants ;
- ➔ le directeur, les animateurs et les parents ;
- ➔ les enfants entre eux ;
- ➔ les parents et les enfants ;
- ➔ les adultes des accueils entre eux ;
- ➔ le directeur et la mairie (élus et techniciens) ;
- ➔ les équipes enseignantes
- ➔ le directeur des accueils et son responsable local à l'Ufcv.

2 L'accueil de loisirs et périscolaire construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et aptitudes, leurs besoins).

Cela se concrétise par la mise en place de différentes formes de jeux, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans l'accueil de loisirs.

Les animateurs s'appuient sur 4 postures harmonieusement composées :

- ➔ jouer avec ;
- ➔ faire jouer ;
- ➔ donner à jouer ;
- ➔ laisser jouer.

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :

- ➔ des espaces pré-structurés et permanents avec des moyens mis à disposition (humains, matériels) ;
- ➔ des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers) ;

- ➔ des petits et grands événements (temps concentré, exceptionnel, orchestré, fédérateur) ;
- ➔ des projets transversaux aux trois modes précédents (chaque acteur est porteur du projet).

La pédagogie du choix des enfants :

- ➔ la mise en place d'activités internes et externes diversifiées n'encourage pas les enfants à des pratiques consuméristes, mais au contraire vise à les associer, autant que possible, à la création de leurs activités (idées, préparation et animation) ;
- ➔ la définition des règles de vie à l'intérieur des accueils, autant que faire se peut, avec les enfants, favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement).

③ L'accueil de loisirs et périscolaire est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants :

Cela se concrétise :

- ➔ par les attitudes éducatives des directeurs des accueils et leurs équipes d'animation qui veillent à développer la communication, les relations dans la structure par tous les moyens à leur convenance.
- ➔ par des accueils adaptés à chaque enfant présentant les meilleures conditions de sécurité physique, affective et morale. En ce sens les équipes d'animation sont amenées à réfléchir sur la manière dont les enfants peuvent être regroupés (groupe de compétences, d'affinités, choix d'activités, âges).
- ➔ par des recrutements d'animateurs adaptés, qualifiés et en nombre : Le taux d'encadrement pour les enfants les plus jeunes sera supérieur à celui des plus âgés. En aucun cas les taux d'encadrement ne seront inférieurs aux normes réglementaires.

④ L'accueil de loisirs et périscolaire est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement.

Pour vivre ensemble, le mode d'intervention doit favoriser la personne dans le groupe. Chaque enfant est différent, il doit pouvoir s'exprimer et évoluer au sein de la structure librement. Pour le permettre, l'équipe associera le groupe à l'élaboration des règles de vie, mettant en place une instance de régulation au sein de laquelle l'adulte veillera à faciliter la parole de chacun.

Pour une organisation des espaces (tant pour les espaces intérieurs qu'extérieurs), une réflexion est menée en amont du fonctionnement de l'accueil et est actualisée régulièrement en



fonction des nécessités et besoins : espaces d'activités pré-aménagés permanents, espaces de repos, espaces d'accueils spécifiques selon les âges, espaces de rangements, etc.

Pour une organisation du temps qui favorise la sécurité et la convivialité entre les participants :

- ➔ temps d'accueil matin et soir (plages horaires) ;
- ➔ organisation de base d'une journée-type (horaires) ;
- ➔ adulte-référent pour chaque enfant.

Pour un lieu ouvert sur l'extérieur permettant régulièrement des sorties en groupe autour d'activités dans l'environnement local, voire au-delà (sorties à la journée, nuitées, mini-camps, ...) et des partenariats avec des associations et autres acteurs éducatifs locaux.

Pour des activités qui favorisent l'expression et la créativité des enfants à travers la mise en place de projets à leur portée et en dehors du champ des activités "traditionnelles".

Pour des activités concertées qui permettent aux enfants d'exprimer leurs choix et d'être accompagnés dans la gestion de leur mise en œuvre.

2. La structure

Fiche d'identité des structures :

L'organisateur	Dénomination :	UFCV		
	Adresse :	10 Quai de Charentes PARIS		
	Téléphone :	01.44.72.14.14		
Le centre	Dénomination :	Accueil de loisirs		
	Adresse :	Rue des Ecoles 77950 VOISENON		
	Téléphone :	06.75.41.10.65		
	Horaires :	Mercredi	De 7h30 à 18h45	
		Temps méridien Elémentaire	De 11h30 à 13h25	
		Temps méridien Maternel	De 11h30 à 13h35	
		APM	De 7h30 à 8h35	
		APS	De 16h30 à 18h45	
Etude		De 16h30 à 18h45		
Les enfants	Effectifs moyens	Mercredi	25 enfants	
		Temps méridien Elémentaire	70 Elémentaires	
		Temps méridien Maternel	40 Maternels	
		APM	30 enfants	
		APS	40 enfants	
		Etude	20 enfants	
	Âge des enfants	Mercredi	De 3 à 12 ans	
		APS-APM	De 3 à 12 ans	
		Temps méridien	De 3 à 12 ans	
		Etude	De 6 à 12 ans	
Les structures	Propriétaire des locaux de Voisenon	Mairie de Voisenon		
	Propriétaire des locaux de Montereau s/ Jard(Aubigny)	Mairie de Montereau s/ Jard (Aubigny)		
L'encadrement	1 directeur	Titulaire du BAFA stagiaire BAFD		
	2 animateurs	Titulaire du BAFA et non diplômé		

Situation géographique des locaux :

Les locaux sont situés sur les deux communes suivantes :

- à VOISENON Rue des Ecoles 77950 dans l'école CONSTANT DUPORT
- MONTEREAU-SUR-LE-JARD (Aubigny) Allée des Erables 77950 dans l'école Jacqueline Auriol.

Ces locaux nous sont donc mis à disposition par le syndicat intercommunal des deux communes Voisenon/Montereau-sur-le-Jard.

VOISENON :



L'accueil de loisirs du Mercredi, l'accueil périscolaire du matin et du soir se déroulent sur Voisenon dans l'école CONSTANT DUPORT, l'accès se fait par le hall d'entrée, nous y avons nos propres locaux qui servent uniquement au périscolaire, nous partageons cependant la salle de motricité avec l'école afin d'y réaliser des activités sportives ou manuelles et nous disposons également d'une cuisine.

Nous partageons également le dortoir avec l'école qui sert comme lieu de repos pour les enfants. L'accueil de loisirs est donc composé de 2 salles, une salle pour les maternels et une salle pour les élémentaires avec chacun du matériel mis à disposition pour les enfants en fonction de leur âge. Nous disposons également d'une réserve pour les animateurs afin d'y stocker tout le matériel pédagogique

. Nous avons aussi accès à la cour de l'école avec notre matériel sportif qui sera mis à disposition pour les enfants sur les différents temps d'accueil sous la surveillance d'animateurs. La salle du Mille-Club qui sert de salle d'activités extra-scolaire et de salle de spectacle nous a été aussi mise à disposition sur les mercredis et la ville de Voisenon possède également d'une grande aire de jeux extérieurs à l'école située juste derrière le mille-club.

Sur l'accueil de loisirs notre capacité maximum est de **50 enfants**.

Montereau-Sur-Le-Jard :

Sur l'école JACQUELINE AURIOL, nous disposons d'une cour extérieure avec un grand terrain multisport et de 3 salles que nous partageons avec l'équipe enseignante :

- La salle de Motricité
- La BCD
- La salle d'ordinateur

L'étude se déroulera principalement dans la BCD pour le goûter et au moment des devoirs il y aura une séparation des groupes entre la BCD et la salle des ordinateurs où des tables sont mises à disposition afin que les enfants effectuent leurs devoirs dans de bonnes conditions.

La restauration scolaire :

La cantine est située à Aubigny (Montereau-sur-le-Jard) à 5 minutes à pieds pour les élémentaires et à peine 5 minutes en bus pour les maternels de Voisenon.

Transport :

Chaque matin, midi et soir, un bus scolaire fait la liaison entre l'école de Voisenon et Aubigny avec un accompagnateur pour les élémentaires et maternels.

N° d'habilitation DDCS des locaux :

Périscolaire : 0770579AP000118-E01

Accueil de loisirs : 0770579AP000218-E01

3. Public accueilli**Secteur géographique et âge des enfants accueillis :**

Les enfants que nous accueillons sur l'accueil de loisirs ont tous entre 3 à 12 ans, ils viennent tous principalement des communes de Voisenon et de Montereau-sur-le-Jard, nous pouvons cependant accueillir des enfants extérieur à ces communes. Nous avons en moyenne sur les mercredis 25 enfants.

Caractéristique générales des enfants en fonction de leur tranche d'âge et des besoins :

Tout d'abord avant de parler de besoin, je vais tout d'abord définir le terme :

Besoin : exigence née de la nature ou de la vie sociale. Avoir besoin de ... quelqu'un ou quelque chose : ressentir la nécessité de, vouloir comme nécessaire, utile.

Quelques exemples suffisent pour montrer l'ambiguïté du terme : besoin de dormir, besoin d'un crayon, besoin de parler à quelqu'un, besoin d'aimer ...

La pyramide de Maslow :



Pyramide des besoins

En effet les besoins qui sont même, vitaux et fondamentaux sont universels comme le démontre la pyramide de Maslow. Toutes les personnes quelques soient leur âge ou leur vécu sont des personnes qui sont concernées. Ils s'expriment juste de façon différentes et à des degrés plus ou moins fort en fonction de l'âge. Connaître les besoins différents permet parfois de mieux comprendre et reconnaître la façon d'être d'un enfant. Il nous permet d'avoir plus de recul afin de pouvoir agir de la meilleure façon.

Les enfants ne sont pas catégoriser seulement en fonctions de leur tranche d'âge mais on distingue quand même plusieurs période de développement de la petite enfance allant jusqu'à l'adolescence. Avoir en tête les caractéristiques permet aux animateurs et aux adultes référents d'adapter leurs gestes et comportements dans tous les moments de la vie de l'enfant : vie quotidienne, jeux, activités diverses ...

On distingue alors 4 grands axes de développement chez l'enfant :

Le développement physique et psychomoteur :

Physique : transformation progressive du corps qui impacte énormément les autres axes de développement (exemple : la perte des dents de lait, le fait de grandir plus ou moins vite que les autres etc...), elles vont influencer sur les relations avec les autres ou voir même les émotions.

Psychomoteur : c'est l'acquisition des outils moteurs et leur reprise au niveau psychique c'est aussi la prise de conscience progressive de ses capacités en fonction de son corps, c'est donc la capacité à répéter consciemment les mêmes gestes ou les gestes du quotidien.

Le développement intellectuel :

C'est l'acquisition du langage des outils conceptuels et intellectuels. En grandissant, l'enfant acquiert progressivement des capacités d'abstraction, de logique et de compréhension.

Le développement affectif :

C'est la base à partir de laquelle s'établissent les liens qui unissent la personne avec son environnement, tant au niveau des sentiments que des émotions (exemple : j'aime, je n'aime pas, je t'aime, je ne t'aime pas etc..) c'est en gros une verbalisation des sentiments.

Le développement social :

Il s'agit du processus par lequel on devient un être social c'est-à-dire grâce à l'apprentissage des règles, des relations entre eux et à l'adulte. Les groupes que l'enfant constitue, du même sexe ou non, du même âge ou non (l'importance des copains de la bande) influencent énormément ce processus de développement social

Caractéristiques de développements des enfants de 3 à 6 ans :

Développement Physique	Développement intellectuel	Développement Social	Développement Affectif
Croissance importante de l'enfant, se fatigue vite et peu de résistance à l'effort	L'enfant est capable de comprendre tout ce qui lui est dit mais si cela est expliqué de façon simple	L'enfant imite beaucoup les personnes qui l'entourent et répètent les mots qu'ils entendent	Il a grand besoin d'affection et de tendresse : les parents (et la famille) ont un rôle primordial de référents et de sécurité affective
L'enfant découvre son corps petit à petit, il se met à toucher à tout ce qu'il l'entour, ce qu'il côtoie pour découvrir	Capacité d'écoute et de concentration beaucoup plus limitée	Il a besoin d'être au « centre du monde » afin de pouvoir s'affirmer et de se construire	Il accapare les adultes et supporte parfois mal d'être « concurrencé » par les autres
Les activités physiques telles que la course et les sauts lui permettent également de mieux connaître son corps et d'en prendre conscience	Il commence à découvrir l'alphabet, à écrire, et pour les plus grands à lire	Il ne collabore pas facilement avec les autres camarades, il apprend à ce moment-là, le collectif pour lui n'est pas inné, il apprend à jouer avec les autres	Il peut exprimer ses sentiments de manière très spontanée

L'enfant a besoin d'énormément de repos, il dort de dix à douze heures.	L'enfant se pose beaucoup de question « pourquoi ? »	L'enfant est très personnel et emploie souvent le « Je » et le « non » lui permet de s'affirmer par rapport aux autres	L'enfant a beaucoup besoin d'être sécurisé soit à travers des objets de repère ou même transitionnels
	Mémorisation de l'enfant très faible et très sélective	Petit à petit il élargit son cercle de découverte et donc ses relations sociales avec les autres enfants	
	L'enfant est dans une relation au plaisir immédiat, il veut tout maintenant et ne veut pas attendre		
	L'imaginaire et le faire-semblant est très présents même indispensable.		

Caractéristique de développement des enfants de 7 à 10 ans

Développement Physique	Développement intellectuel	Développement Social	Développement Affectif
La croissance s'effectue d'une manière régulière	Une capacité de concentration plus importante	L'enfant a de plus en plus de relations extérieures (club, groupe de copains,...)	Les parents ne sont plus l'unique référence, les enfants se réfèrent aussi à leur groupe de copains
La sexualité est peu affirmée c'est une période de latence par rapport à la petite enfance et à l'adolescence. Elle s'exprime par la pudeur	Il sait lire, écrire et son langage est beaucoup plus fournis	L'enfant a besoin de partager, de collaborer et d'échanger à travers divers jeux collectifs et d'équipes	Ils se regroupent souvent par affinités donc la période des « meilleur copains » même si celle-ci peut être présente dans la petite enfance dans certains cas
Il connaît mieux son corps, des gestes et mouvements plus précis et plus fluides, gain d'agilité	Il est capable de raisonner et de donner un avis personnel de manière logique	L'enfant a confiance en l'adulte, pour lui, il est celui qui fait respecter les règles et les lois.	Il n'exprime pas leurs sentiments de manière spontanée ; apparition de la pudeur, ils ont beaucoup besoin de dialoguer
Il a besoin d'énormément de se dépenser et se fatigue beaucoup moins vite par rapport à la petite enfance. Son temps de repos est de 9 à 10	C'est aussi une période où les enfants aiment savoir comment cela fonctionne, période du « montage-démontage » (exemple : légo etc.)	Les garçons et les filles se retrouvent souvent dans des groupes séparés ; c'est une manière d'affirmer leur appartenance à leur identité sexuelle	

heures par jour	Il comprend ce qui est bien et mal et à une grande soif de justice		
	L'enfant à un plaisir différé, il est capable d'attendre et de reporter quelque chose à plus tard		

Il faut donc ne surtout pas oublier que le développement est une traduction de changements physique et psychiques, observables par l'adulte et qu'il doit connaître, ainsi le développement ne se limite pas à ça il est encore beaucoup plus vaste, il peut être aussi liée à son histoire familiale, à son appartenance socio-culturelle. Chaque enfant est donc très différent, et qu'on ne peut donc pas tout le temps se fier à une somme de caractéristiques. Les enfants vivent et grandissent tous différemment dans une dynamique d'une grande complexité.

Mode d'accueil de public en situation d'handicap :

Ces enfants seront accueillis de la même manière que les autres enfants, sauf que nous portons une attention particulière à leurs attentes et besoins. C'est à nous de nous organiser selon la spécificité de l'enfant.

La structure reste accessible à tous, nous demanderons cependant un renfort d'animateur si cela est nécessaire.

Communication pour les familles : (participation, communication)

Inscription périscolaire et facturation :

Afin que votre enfant puisse participer aux différents temps périscolaire, il nous est impératif d'avoir un dossier d'inscription remplis et retourner avec toutes les pièces administratives qui sont demandé dedans. Si nous n'avons pas de dossier d'inscription de votre part nous ne pourrons pas accepter votre ou vos enfants sur les différents temps, en effet il est pour nous primordial afin d'assurer la sécurité des enfants d'avoir toutes les informations nécessaires à l'enfant. Vous pouvez avoir accès à ce dossier d'inscription en venant le récupérer sur l'accueil de loisirs ou disponible sur le mini-site.

Chaque mois les familles reçoivent une fiche d'inscription périscolaire par enfant qui sera distribuée aux enfants dans les cahiers à rendre avant **la date butoir**, soit par mail soit dans la boite au lettre de Voisenon, sur cette feuille sera inscrit le mois actuel avec toutes les prestations pour inscrire votre enfant, il nous faudra impérativement **une feuille par enfant**, sauf si vos enfants sont dans la même structure et qu'ils participent aux même temps périscolaire. Vous pourrez inscrire vos enfants pour la cantine, pour la garderie du matin, pour la garderie du soir, pour les mercredis et pour l'étude (à partir du CP).

Pour toute modification de planning il faudra avertir le responsable 48h à l'avance dans la mesure du possible à l'adresse suivante : caa-voisenon-mslj@orange.fr afin de ne pas être facturé de la prestation, si le délai n'est pas respecté voir trop court je ne peux vous garantir l'annulation de la

prestation. **Toute modification de prestation ne sera prise en compte que par mail !**

En cas d'erreur de facturation sur une ou des prestations, il faudra se rapprocher du responsable, elle sera régularisée sur le mois suivant.

A la fin de chaque mois une facture de prévision sera mise dans le cahier de vos enfants, celle-ci indiquera la somme qui sera prélevée à la famille par le trésor public avec les détails des prestations auxquelles vous avez inscrits vos enfants sur le mois, **vous ne devez en aucun régler au centre de loisirs**, vous recevrez un titre exécutoire provenant directement du trésor public.

Communications :

Chaque semaine le menu de la cantine sera affiché sur l'école de Voisenon côté accueil de loisirs et sur l'école d'Aubigny sur le tableau d'affichage, toutes informations relative à l'accueil de loisirs sera affiché à Voisenon (pour les sorties ou les informations liées à l'accueil).

En cas d'organisation d'une sortie les familles seront informées par mail au plus vite et sur l'affichage lié à l'accueil.

Mini-site UFCV :

Afin d'améliorer continuellement la communication avec les parents, un mini-site a été mis à jour pour l'accueil de loisirs : <https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-periscolaire-montereau-jard-voisenon/>

Il sera mis à jour tous les mois afin que les parents puissent avoir accès à tous les documents administratifs comme les fiches d'inscription périscolaires, le règlement intérieur du périscolaire et cantine, les menus de cantines et pour toutes informations relative à une sortie. Il permettra aussi de pouvoir faire un rendu des activités et des sorties qui sont faites au sein de l'accueil de loisirs par des photos.

Ainsi cela permettra une meilleure communication avec les parents.

4. Les intentions éducatives du syndicat intercommunal

Un accueil de loisirs pour moi est un lieu convivial où les enfants viennent parce qu'ils en ont envie, et même si l'accueil leur est imposé, il est primordial que les enfants participent activement à la vie de l'accueil afin d'apprécier d'y venir. C'est pourquoi nous proposons beaucoup de temps d'échanges avec les enfants où ils peuvent exprimer leur envie et leur choix, nous nous devons d'être en capacité de répondre à leurs envies/besoins. Lors des pôles d'activités (accueil du matin et du soir et temps calme après le repas) les enfants sont libres de choisir ce qu'ils veulent faire ou ne pas faire, des jeux et du matériel sont mis à leur disposition. C'est en garantissant tout une possibilité de choix que les enfants se sentiront acteurs de leur centre de loisirs. Les enfants participeront aux valeurs que nous souhaitons transmettre telles que le partage, la vie en collectivité, l'entraide.

Les objectifs éducatif du syndicat intercommunal de Voisenon/Montereau S/ Jard

Le syndicat a déterminé dans son projet éducatif les 4 objectifs suivants :

1. Favoriser la découverte des cultures et valoriser l'implication des enfants dans la vie culturelle locale
2. Sensibiliser les enfants aux enjeux de la vie en société afin de leur permettre de comprendre leurs devoirs et leurs droits vis-à-vis des autres
3. Favoriser l'autonomie et le développement de soi
4. Développer chez l'enfant la conscience écocitoyenne vis-à-vis de leur environnement

Afin de répondre aux objectifs éducatifs du syndicat intercommunal Voisenon/Montereau-sur-le-jard, j'ai choisis deux de ces objectifs qui pour moi sont les plus importants pour le développement d'un enfant

1. Favoriser l'autonomie et le développement de soi.
2. Favoriser la découverte des cultures et valoriser l'implication des enfants dans la vie culturelle locale

Favoriser la découverte des cultures et valoriser l'implication des enfants la vie culturelle locale

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
Permettre aux enfants de s'impliquer aux événements locaux et différentes manifestations	<p>Faire participer et sensibiliser les enfants aux évènements et manifestations locales.</p> <p>Organiser des retours sur l'évènement sur les temps d'accueils en donnant la parole aux enfants</p>	<p>Sur l'année plusieurs évènements sont proposés par les communes. Nous inviterons donc les enfants à y participer par la création de stand, de jeux ou d'exposition de leur activité.</p> <p>Nous rassemblerons les enfants afin de pouvoir évaluer ensemble ce qu'on pourrait faire pour améliorer notre participation aux prochains évènements et éventuellement proposer des nouveautés.</p>
Faire découvrir à l'enfant le monde qui l'entoure de manière active, culturelle et ludique	<p>Créer un environnement crée par les enfants et en collaboration avec l'équipe d'animation</p> <p>Mettre en place un support collectif permettant de se rappeler de leurs expériences de chaque période</p> <p>Organiser des sorties en relation avec l'environnement et le thème</p>	<p>Pour chaque période entre les vacances scolaires, nous allons proposer aux enfants de choisir un thème qu'il souhaiterait faire, cela permettra de crée un univers où les enfants pourront découvrir différentes culture et domaines artistique, des sorties et des ateliers viendront enrichir cet univers et leur culture.</p> <p>Un affichage photo des différentes périodes sera effectuer avec les enfants afin</p>

		de pouvoir relatées leurs expériences.
--	--	--

Favoriser l'autonomie et le développement de soi

Objectif généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
Aider à la prise d'autonomie des enfants dans ses gestes au quotidien	<p>Créer et aménager des espaces afin que les enfants s'impliquent sur les différents temps de la journée</p> <p>Permettre à l'enfant de développer son autonomie à l'aide d'outil pédagogique</p> <p>Mettre en place les règles de vie avec les enfants</p>	<p>Nous avons également établis les règles de vie avec les enfants qui sont pour moi primordial afin qu'ils prennent conscience pourquoi elles ont été mises en place, nous avons donc afficher deux panneaux avec ce qu'ils ont le droit de faire et de ne pas faire, qui seront enrichis par des photos tout au long de l'année faites par les enfants mettant en scène ce que l'on a le droit de faire ou de ne pas faire.</p> <p>Nous observerons sur l'année l'évolution au respect des consignes, règle de vie, l'accompagnement à l'hygiène personnelle (lavage des mains, toilettes...) sans l'intervention de l'adulte et par l'utilisation des enfants des espaces d'autonomie et des outils mis à leur disposition</p>

<p>Accompagner l'enfant dans son développement personnel</p>	<p>Instaurer l'entraide et la bonne entente entre la petite enfance, l'enfance et l'adulte</p> <p>Mettre en place un outil pédagogique permettant de créer leur développement</p> <p>Evaluer l'évolution de la participation de chacun à la vie quotidienne</p> <p>Mesurer l'évolution de leur développement à travers de jeux de motricités</p>	<p>Afin d'impliquer les enfants sur les différents temps de la journée et de les accompagner dans leur développement personnel, nous avons mis en place un tableau des responsabilités afin que chaque enfant participe à la vie quotidienne du centre. Ils viennent s'inscrire chaque mercredi matin en écrivant leur prénom.</p> <p>Ils aident les plus petits à choisir ce qu'ils veulent faire pour aider sur la journée.</p> <p>Bien sûr les animateurs accompagnent les enfants aux gestes du quotidien afin de leur montrer et de les aider. Nous évaluons la progression de la participation des enfants sur l'année en prenant compte des aptitudes de chacun. Nous mesurons aussi l'évolution de leur développement à travers différents jeux de motricités.</p>
---	--	--

5. Les moyens humains

Fonctions, rôles et missions de chacun :

La DDCS a défini 5 fonctions que le directeur doit assurer « **Article 16 de l'Arrêté du 22 juin 2007 abrogé par l'article 54 de l'Arrêté du 15 juillet 2015** » :

1. Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
2. Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif
3. Diriger les personnels
4. Assurer la gestion de l'accueil
5. Développer les partenariats et la communication

Le directeur doit donc aussi assurer un rôle d'animation sur le terrain et il est compris dans l'effectif global d'encadrement en sa qualité d'animateur en plus des travaux administratifs et de ses responsabilités.

Il doit être aussi formateur pour son équipe donc il faut absolument que ces différentes fonctions soient abordées dans un cadre bienveillant et motivant.

Les animateurs :

Les animateurs doivent répondre aux 6 fonctions comme stipulée dans « **L'article 2 de L'Arrêté du 22 juin 2007** » abrogée par « **article 54 l'Arrêté du 15 juillet 2015** » au **01 octobre 2015** fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ».

1. Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
2. Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
3. Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective
4. Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs
5. Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
6. Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

Les animateurs doivent également être en mesure d'être sollicités sur plusieurs tâches :

- Tâches administratives : assurer le pointage sur les feuilles d'appels, s'assurer que les parents ont bien émargés les feuilles que ça soit le matin ou le soir pour récupérer ou déposer leur enfant
- Participer en donnant des idées de sorties, sur certains travaux informatiques, participer activement aux réunions
- S'assurer et se tenir au courant du nombre d'enfants présent physiquement sur la structure
- Gestion du matériel et de son groupe : lors d'activités manuelles les animateurs sont responsables de leurs groupes et du rangement de leurs matériels.
- Les animateurs sont aussi mis au courant par le directeur à la moindre information importante et ils sont donc capables de réagir en fonction de celle-ci dans la mesure du possible. Ils sont également au courant du fonctionnement administratif de la structure.

L'équipe d'animation peut évoluer en cours d'année en fonction du nombre d'enfants accueillis sur la structure conformément aux normes d'encadrements.

Fonctionnement et organisation au quotidien de l'équipe :

Organisation des pauses :

Afin d'assurer un travail optimal et la sécurité des enfants au maximum, les pauses des animateurs qui sont aussi un besoin, vont être effectué sous forme de roulement, en effet nous ne pouvons pas dépasser 10h d'heures de travaux consécutifs en sachant que l'accueil de loisir est ouvert à 7h30 et se ferme à 18h45. Dans la réglementation nous nous devons de faire appliquer 45 minutes de pauses au bout de 6h de travail consécutifs. Ces temps de pauses permettent aussi à l'animateur de maintenir un bon relationnel et un fonctionnement sans failles de l'accueil.

Temps de réunion :

Tous les jeudis de 15h20 à 16h20 des réunions auront lieu.

C'est un moment qui permet d'échanger entre les animateurs afin de discuter par rapport au fonctionnement, si des questions se posent sur celui-ci, des informations importantes à transmettre, des sorties, des projets d'activités, des soucis rencontrés pendant l'exercice de ses fonctions, le directeur à chaque réunion annoncera la thématique de celle-ci. Toutes les informations liées aux réunions sont notés dans un cahier qui est consultable par l'équipe.

Nouvel animateur et stagiaires :

A chaque arrivée d'un nouvel animateur, le directeur expliquera le fonctionnement de la structure à celui, il sera présenté à l'équipe et ensuite présenté aux enfants. C'est le directeur qui définit le rôle et la fréquence des entretiens.

Nous serons peut-être amené dans l'année à avoir des stagiaires BAFA, c'est pourquoi celui-ci sera reçu en entretien en début de stage afin qu'il exprime ses attentes, définisse son rôle et ses objectifs. Pour le stagiaire une grille d'évaluation sera mise en place afin de l'évaluer tout au long du stage.

Les attentes du directeur concernant le stagiaire seront :

1. Qu'il apprenne à connaître les différents besoins des enfants
2. Qu'il propose des activités en relation avec les objectifs et le projet d'animation de manière variées
3. Qu'il garantisse la sécurité, physique, affective et morale des enfants
4. Qu'il sache travailler en équipe
5. Qu'il communique et se remette en question lors des bilans réalisés avec le directeur afin d'évaluer les objectifs.

A l'issue du stage, le directeur recevra le stagiaire afin d'évaluer le stage et déterminer si les objectifs sont atteints pour valider le stage pratique.

Règle de vie de l'équipe :

Une des 6 fonctions de l'animateur résume à elle seule ce que l'on doit faire :

1. Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs

Il s'agit donc des relations établies au sein de l'équipe d'encadrement, mais également par rapport aux acteurs extérieurs à l'équipe, les gestionnaires, les agents de service, technique, les parents ...

Nous avons pour devoir de rester courtois, aimable, bienveillant peu importe la situation, même en cas de litige, car elle fait partie de nos fonctions.

Même si nous ne sommes pas d'accord, nous n'avons pas à exprimer nos jugements de valeurs en public concernant telle ou telle attitude.

Ce que nous demandons aux enfants pour les règles de vie s'appliquent également à nous même en termes de comportement et vocabulaires, aucun conflit ne doit avoir lieu en présence d'enfants ou de parents.

En tant qu'animateur/Directeur nous nous devons d'être diplomates, nous devons être à l'écoute des demandes et toujours tenter d'y répondre le mieux possible.

Si un doute se pose, il ne vaut mieux pas affirmer quelque chose dont on ne soit pas certain, il ne faut pas hésiter à se tourner vers son équipe ou à diriger la demande vers une personne plus à même d'y répondre.

Il faut donc aussi accepter de ne pas avoir toujours raison ! Il faut aussi savoir se remettre en question.

Si un des animateurs ressent le besoin de s'exprimer, il peut se diriger vers son directeur qui lui a pour devoir de motiver l'équipe, et donc de donner son soutien. Il faut que nous restions cohérents dans nos propos, dans les consignes données, dans le fonctionnement car nous sommes avant tout une équipe, une équipe qui doit être soudée, motivée et en progression constante.

Si nous nous trouvons dans l'incapacité de trouver une solution à un problème relationnel, l'intervention d'un médiateur pourrait se faire pour apaiser et permettre de prendre du recul.

Le cadre du non-négociable :

En tant que directeur je me dois de faire respecter ces règles qui sont importantes, cependant, certaines règles restent non-négociables et ne changeront jamais, car à mes yeux, elles n'ont pas lieu de se passer en collectivité car nous travaillons **avec des enfants** dont **les parents nous en confient la charge**. Nous nous devons donc d'être **responsables**.

Tout manquement à ces règles **sera proscrit** :

- 1. Les actes violents, verbales et physiques**
- 2. La possession et/ou consommation de drogue et autres substances illicites**
- 3. Toute discrimination**
- 4. Toute consommation d'alcool**
- 5. Toute transgression des règles établies et en rapport avec les différentes normes de sécurité**
- 6. Tout acte considéré comme illégal**
- 7. Tout manquement manifeste à ses fonctions et à son rôle durant le fonctionnement de l'accueil de loisirs.**

Si un animateur souhaite par contre aller fumer sur la journée d'accueil, nous pouvons lui accorder une pause de 5 minutes, tout en assurant un roulement auprès des animateurs et tant que cela ne mets pas en péril la sécurité des enfants, bien sûr l'animateur se doit de ne pas se montrer à la vue des enfants.

Dans notre relation à l'enfant, parmi nos 6 fonctions de l'animateur 3 se concentrent sur notre rapport à l'enfant :

1. Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
2. Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective
3. Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

Le non-respect de ces trois fonctions constituerait donc un manquement à sa fonction nécessitant un recadrage du directeur.

Il ne faut surtout pas oublier que nous sommes **UNE REFERENCE** pour l'enfant, qui lui a besoin de repères, mais demande également à se confronter à l'autorité pour se construire.

Notre présence et notre jugement doivent marquer un positionnement juste vis-à-vis de l'enfant et répondre à ses besoins, il possède une grande soif de justice et tout injustice est donc très difficilement vécue, donc c'est à nous de faire très attention dans chacun de nos propos.

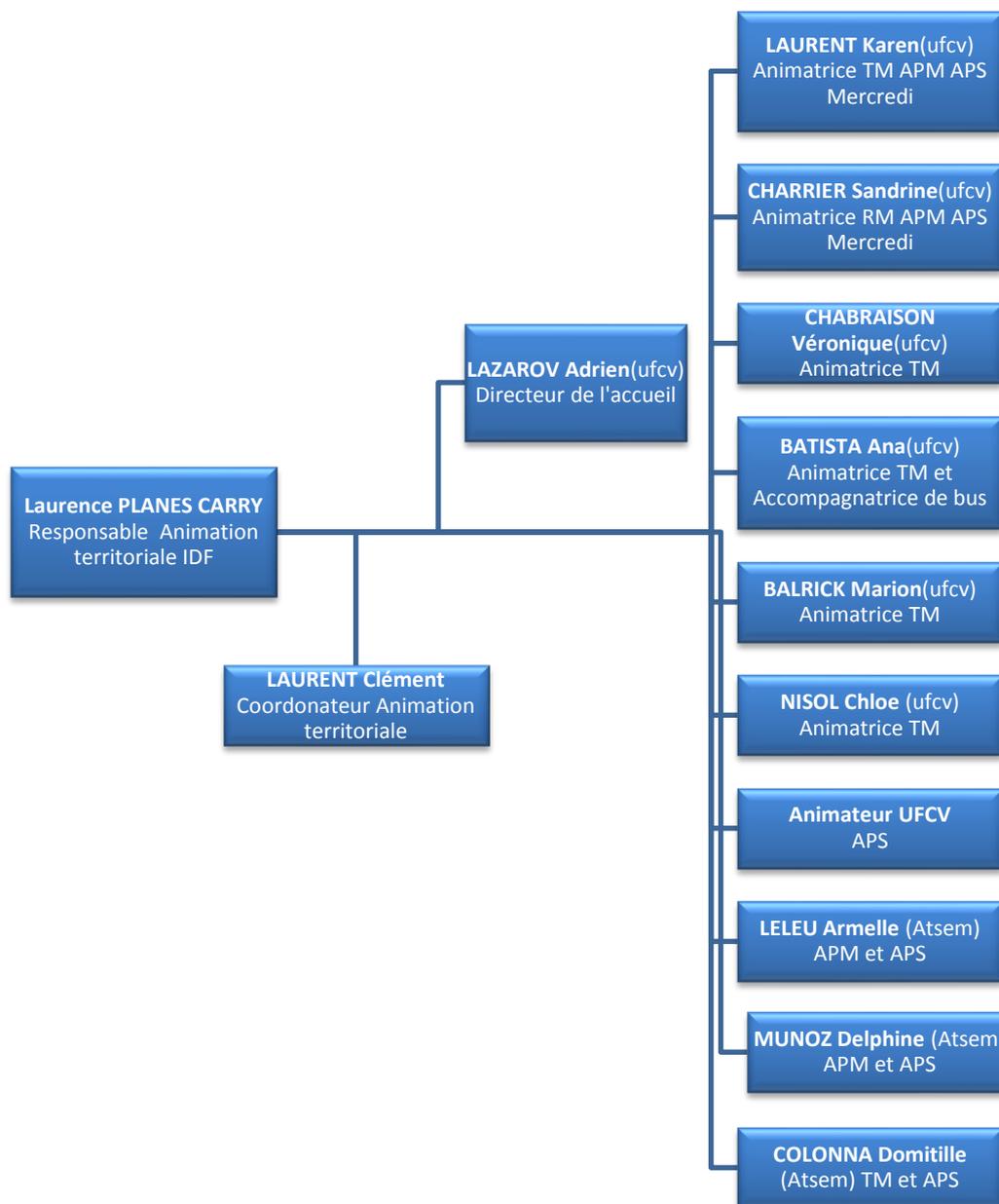
Nous nous devons donc être irréprochable dans notre attitude et cohérent dans nos propos et consignes, preuves d'une communication d'équipe.

Il ne faut surtout pas oublier que nous ne sommes pas « copain » avec l'enfant, ne pas respecter cela pourrait créer de grandes frustrations vis-à-vis de l'enfant, c'est pourquoi nous nous devons de garder une attitude saine et non démagogue.

Nous assurons sa sécurité affective, morale, physique et matérielle.

6. Présentation de l'équipe

Organigramme :



Légende : APM = Accueil périscolaire matin, APS = accueil périscolaire soir, TM = Temps méridien

L'équipe d'animation est composée au total de 3 animateurs permanents qui participent à tous les temps d'accueil :

- LAZAROV Adrien **directeur de l'accueil de loisirs**
- LAURENT Karen **animatrice**
- CHARRIER Sandrine **animatrice**

Nous disposons également de Véronique CHABRAISON, qui participe à tous les temps méridien côté élémentaire du lundi, mardi, jeudi et vendredi et nous disposons également d'Ana BAPTISTA qui est accompagnatrice de bus et participe également à tous les temps méridien maternels.

D'autres animateurs UFCV viendront compléter les temps d'accueils en fonction des effectifs des enfants accueillis.

Nous avons également du personnel mis à disposition par le syndicat intercommunal de Voisenon/Montereau-sur-le-Jard.

Ce sont les ATSEMS : Armelle, Delphine et Domitille qui seront sur les différents temps d'accueils sous forme de roulement.

Accueil du matin :

Sur l'accueil du matin, nous sommes au total 4 animateurs. Le directeur est présent sur les accueils du matin, accompagnés de 3 autres animateurs.

Exemple d'un accueil sur la semaine :

7h25 => Arrivée du directeur et d'une ATSEM (Armelle ou Delphine)

7h45 => Arrivée d'une animatrice UFCV(Karen ou Sandrine) et d'une deuxième ATSEM (Armelle ou Delphine)

8h05 => Départ d'une animatrice UFCV avec un groupe d'élémentaire qui part sur l'école Jacqueline Auriol pour les surveiller.

8h35=> Les deux ATSEM prennent les maternels et les emmènent dans les classes donc fermeture de l'accueil du matin et début des classes.

8h45 => Retour de l'animatrice UFCV qui revient avec le bus avec les maternels venant d'Aubigny.

L'arrivée du personnel se fait de manière échelonné.

Temps méridien maternels :

Sur le temps méridien maternel nous sommes également 4 à encadrer les enfants :

- Le directeur, une animatrice UFCV, une ATSEM (Domitille) et Ana BAPTISTA.

Temps méridien élémentaires :

Sur les temps méridien élémentaires, ils sont 4 animateurs à encadrer les enfants :

- Véronique CHABRAISON, LAURENT Karen, CHARRIER Sandrine et 1 animateur UFCV.

Accueil du soir :

Sur l'accueil du soir nous sommes 3 à encadrer les enfants le Lundi et Vendredi :

- le directeur, 1 animateur UFCV et 1 ATSEM (Armelle ou Delphine)
Et le mardi et jeudi nous sommes 4 à encadrer les enfants venant s'ajouter l'ATSEM Domitille.

Cette répartition est due en fonction de la présence des enfants, le mardi et le jeudi sont les jours où nous en avons le plus. Un départ échelonné se fait des animateurs et ATSEM.

Etude :

Sur l'étude, elles sont 2 animatrices à encadrer les enfants :
-LAURENT Karen et CHARRIER Sandrine

Elles partent tous les deux à la fermeture à 18h45.

7. La vie quotidienne

Organisation de la journée d'accueil des enfants :

Horaires	Mercredi	
	Elémentaires	Maternels
7h30-9h	Accueil des enfants	Accueil des enfants
9h-9h30	Temps calme	Temps calme
9h30-9h45	Rassemblement des enfants	Rassemblement des enfants
9h45-11h30	Activités	Activités
11h30-12h	Rangement activité + temps libre	Rangement activité + temps libre
12h-13h	Repas	Repas
13h-13h45	Temps libre	Temps libre
13h45-15h30		Dortoir
13h45-14h15	Temps calme	
14h15-16h00	Activités	Réveil échelonné des maternels qui peuvent rejoindre les activités en cours
16h00-17h	Goûter	Goûter
17h-18h45	Temps d'accueil	Temps d'accueil

Vous avez ici la journée type d'une journée à l'accueil de loisirs de Voisenon, bien évidemment cela concerne les jours seulement où nous sommes sur le centre, quand nous sommes en sortie, temps forts, l'organisation peut être modifiée.

Organisation de la journée d'accueil des animateurs :

Horaires	Mercredi
	Animateurs
7h30-9h	Accueil des parents, mise en place du matériel pour les activités, vérification de l'appel, pointage
9h-9h30	Proposent des activités calmes aux enfants jeux de société, lecture.
9h30-9h45	Informations de la journée données aux enfants, répartition des groupes pour les activités, proposition d'idées des enfants pour des activités qu'ils souhaiteraient faire durant le thème
9h45-11h30	Activité avec les enfants
11h30-11h55	Ils rangent le matériel avec les enfants et les enfants partent en temps libre, ils veillent ensuite avant de commencer le repas que tout le monde est bien passé au toilette
11h55-12h00	Les enfants responsables du repas vont chercher les repas au frigo avec un animateur
12h-13h	Les animateurs mangent avec les enfants et prennent leurs pauses sous forme de roulement
13h-13h45	Retour des animateurs sur la matinée, ils proposent par la même occasion des jeux ou des activités, ou ils jouent avec les enfants à ce qu'ils veulent faire.
13h45-14h15	Un animateur prends les élémentaires avec lui afin de réaliser le temps calme avant les activités
13h45-15h30	Un animateur part avec les maternels pour les emmener au dortoir, passage au toilette obligatoire
14h15-16h	Début des activités de l'après-midi les animateurs organisent soient un jeu ensemble, soit des activités manuels, soit ils proposent aux enfants de réaliser un jeu de leur choix
16h-17h	Les animateurs veillent à ce que les enfants ont tous bien rangés et ils veillent au passage des toilettes,
17h-18h45	Accueil des parents et font la fermeture du centre à 18h45 en veillant à ce que tout soit bien rangé.

Temps d'accueil :

Les temps d'accueils qui ont lieux le matin et le soir sont des moments très importants que ça soit pour les enfants ou pour nous les animateurs, c'est un temps qui nous permet :

- de récupérer les repas des enfants au matin pour les mettre au réfrigérateur
- d'avoir un échange avec les parents concernant la journée (faire un retour)
- d'échanger diverses informations pour les sorties ou pour les futurs activités prévus
- de transmettre tout information relative à l'enfant où que nous jugeons importante.
- de réceptionner diverses informations qui pourrait être liées au comportement de l'enfant (mauvaise nuit, problème familiale...)

Du côté de l'enfant cela permet :

- quand l'enfant quitte sa famille de le rassurer et de le mettre en confiance lors de la rupture qui intervient pour rejoindre l'accueil de loisirs
 - pour les plus petits de se séparer des doudous et de les ranger dans les sacs
 - d'émerger tranquillement tout en faisant des jeux calmes en attendant l'arrivée des camarades
- C'est donc à ces moments précis que la qualité de l'accueil doit être sans reproche et optimale car c'est un moment très important pour tous.

Temps des repas et goûters :

Les repas et goûters se déroulent à l'intérieur de l'accueil de loisirs ou à l'extérieur en fonction du temps, les enfants qui viennent au centre doivent ramener leurs repas qui sont stockés dans le réfrigérateur de l'accueil de loisirs. Les goûters sont distribués par l'accueil de loisirs, nous récupérons sur la semaine des goûters qui nous sont fournis par Elios.

Chacun de ces goûters contiennent un laitage, un gâteau et un fruit. Parfois sur les temps d'activités nous serons amenés à réaliser des ateliers pâtisseries, dans ces cas-là, elles seront données au moment du goûter en plus du goûter déjà fournis, tout en veillant au régime alimentaire de certains enfants, dans ce cas-là nous préviendrons en amont les parents concernés afin de donner une substitution à celui-ci.

Les enfants avant chaque repas et goûters devront aller se laver les mains aux toilettes, un animateur accompagnera les enfants pour s'assurer que l'hygiène est bien respectée, tout en laissant les enfants en autonomie.

Un tableau des responsabilités a été mis en place et est affichée dans l'accueil pour que les enfants participent sur la journée aux différentes tâches. Ils s'inscrivent eux-mêmes sur ce tableau et ils aident à la préparation des repas et goûters, nettoyages des tables, vaisselles, rangements des salles... Ils seront bien-sûr accompagnés par un animateur. Nous mettons un point d'honneur pour que tous les enfants participent activement à celui-ci, même les plus petits qui sont toujours accompagnés, cela permet aussi de favoriser un échange entre les maternels et les élémentaires, car dans ces moment-là, ils s'entraident, échangent et s'écoulent.

Les temps du repas et du goûter doivent être donc privilégiés, conviviaux, et animés. Différents thèmes pourront justement animés ces repas.

Temps calme :

C'est un temps où les enfants peuvent effectuer des activités calmes (lectures, jeux de société), au choix des enfants ou proposées par les enfants et les animateurs, c'est aux animateurs de gérer ce temps. C'est un temps qui permet aussi de se reposer pour les enfants l'après-midi. Le matin il permet aux enfants d'arriver tranquillement pour les plus fatigués.

Temps libre :

Le temps libre est un temps qui permet aux enfants de pouvoir s'exprimer, en effet sur ce temps, ils peuvent jouer librement avec les copains, jouer au ballon, organiser des jeux entre eux, aller jouer dans la cour, cela permet aussi d'échanger avec les enfants sur ce qu'ils aimeraient faire, ce qu'ils ont appréciés ou non. Les animateurs pourront eux aussi organisés des petits jeux ou voir même des petites activités manuelles en plus des temps d'activité pour ceux qui veulent y participer. C'est pourquoi il est important d'incorporer ce temps plusieurs fois dans la journée.

Règles de vie :

Tout d'abord nous allons définir ensemble ce que sont **les règles de vie** :

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont le plus souvent négociées et établies en début de séjour avec les enfants et sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement.

Les règles de vie ont été abordées avec les enfants dès le début de l'accueil de loisirs, elles sont ainsi réexpliquées à chaque période après les vacances scolaires afin de s'assurer du bon déroulement, elles répondent aux prérogatives de la vie en collectivité et donc à notre objectif de sociabilité. Afin de permettre aux enfants de mieux les comprendre, nous avons établi un affichage avec ce qu'ils ont le droit de faire et de ne pas faire, sous forme de petites scénettes qui ont été prises en photos et affichées sur l'accueil de loisirs, les règles de vie sont évolutives, toute l'année les enfants pourront venir enrichir cet affichage avec leurs idées avec l'approbation d'un animateur. Chaque nouvel arrivant est tenu au courant de celle-ci par les enfants et par les animateurs.

Chaque enfant se doit de respecter et d'y adhérer sous couvert de sanctions. L'enfant peut jouer, s'amuser, seul ou avec ses copains.

Il peut également à certains moments décidés en accord commun avec l'équipe, de se mettre à l'écart, au calme mais toujours sous la vigilance d'un animateur.

Il doit appliquer les règles, consignes, explications de jeux, directives, indiquées par l'équipe d'encadrement. Il a le droit de prendre des initiatives mais en restant sous la vigilance d'un animateur, il doit conserver un esprit de respect, solidaire, de partage et d'entraide.

Tout acte violent, verbal ou physique, tout vol, toute discrimination et tout manquement manifeste aux règles de vie instaurées ne seront pas tolérés.

Différence entre sanction et punition :

Une punition : c'est une peine infligée à une personne qui n'aura pas respecté un règlement ou qui aura réalisé une action ne plaisant pas à la personne en situation de pouvoir. C'est donc pour nous une solution irréfléchie et illogique car elle n'a aucun rapport avec l'acte, et l'enfant ne comprendra pas forcément pourquoi il a été puni, cela peut créer en lui une très grande frustration et tristesse, il n'y a aucun dialogue avec l'enfant quand il y a punition.

Une sanction est la **conséquence naturelle à un acte**. C'est-à-dire que toute règle qui sera enfreinte devra être sanctionnée.

Exemple : Un enfant casse un verre involontairement.

Il sera donc sanctionné pour avoir cassé le verre et non pour autre chose, donc **la sanction doit être réfléchie et logique**, et c'est ce qui **doit être appliqué et non pas la punition** ! Il devra donc balayer à l'endroit où le verre est tombé, et non pas tout le centre. La sanction doit être à hauteur de l'acte qui a été réprimandé. Donc pour résumer ce sont les sanctions qui doivent être appliquées et non pas des punitions. Elle doit être forcément être en rapport avec le contexte, elle reste centrée sur l'enfant, elle est discutée avec lui, elle ne le blesse pas et il doit en avoir pris **conscience** !

C'est pourquoi nous nous devons de formuler les sanctions prises le plus clairement possible ! Nous devons questionner l'enfant « pourquoi ? Comment ? », Connaître la raison qui a amené à l'acte commis. Si l'acte commis était volontaire, nous pouvons lui faire un rappel des règles de vies instaurées ensemble et on l'amène à trouver la solution et la sanction applicable à lui-même afin qu'il prenne encore plus conscience de sa responsabilité.

Les animateurs se doivent de respecter ces consignes car elles font parties de leurs fonctions.

8. Organisation des activités

Temps d'animation :

Un projet d'animation se doit être en réponse avec les objectifs pédagogiques fixés, c'est pourquoi nous nous devons de proposer des activités variées et originales. Nous devons donc être réactifs aux changements et aux demandes des enfants. Les activités qui seront proposées et les sensibilisations seront adaptées aux différentes tranches d'âges. Plusieurs temps forts seront organisés.

Les temps de sensibilisation sont essentiels au fonctionnement, mais reste le plus complexe dans un projet, car il faut que ça soit fait à un moment où les enfants sont le plus réceptifs. Il peut être fait par le dialogue, l'explication, les modèles, la mise en situation, les contes, les repères visuels... Lors de ces temps nous devons prendre le temps de faire passer ces informations aux enfants.

Les enfants auront le choix entre les activités qui sont présentées, un animateur reste volant pour pouvoir aider les groupes. Nous n'obligeons pas les enfants à participer à toutes les activités par contre nous demandons cependant aux enfants d'aider à la mise en place de l'activité, et même d'aider à la réalisation de celle-ci, par exemple lors d'une activité manuelle, demander à l'enfant de passer donner un coup de main aux autres, de sortir les pinces, de les distribuer, s'assurer que tous les petits ont bien leurs blouses... Cela permet de donner des responsabilités aux enfants et ainsi favoriser leur autonomie.

Plusieurs types d'activités seront présentées aux enfants :

- Activité manuelles
- Activité sportives
- Grands jeux
- Sorties en relation avec le thème
- rencontre inter-centre
- intervenant extérieur

Aménagement de l'espace et rangement :

Chaque salle sera aménagée selon les besoins des enfants, de leurs envies et des thèmes. Des règles de rangement ont été établies avec les enfants et les animateurs, et un tableau de responsabilité comme vu ci-dessus a été mis en place pour que plusieurs enfants soient responsables du rangement de salle à tour de rôle, ce ne sont pas aux enfants de ranger tout ce que les autres ont sorti, non mais c'est à eux de rappeler à leurs

camarades de bien ranger le matériel qu'ils ont utilisé ou sortie, toujours sous la vigilance des animateurs.

Activités manuelles :

Les activités manuelles seront constamment en relation avec le thème de la période sur les temps d'activités, ils consistent par exemple à créer un décor pour les salles, créer des costumes pour des grands jeux ou événements, créer des personnages, peintures... et bien plus encore.

L'animateur devra mettre en place tout le matériel qui doit être utilisé pour l'activité avant son début. A la fin de l'activité, l'animateur invitera les enfants à ranger et à nettoyer le matériel qu'ils ont utilisé.

Activités sportives et grands jeux et rencontres inter-centre :

Les activités sportives et les grands jeux auront lieu soit dans la cour extérieure de l'accueil de loisirs, soit ils peuvent se passer en extérieur, derrière le mille-club dans l'aire de jeux, nous nous assurerons des périmètres de sécurité et des terrains occupés pour celles-ci. Un rappel sera fait aux animateurs en réunion et aux enfants quant aux consignes de sécurité à respecter si nous sortons de l'accueil.

L'animateur ou les animateurs responsables de leur groupe d'enfant se doivent d'être constamment joignable et doivent s'équiper d'une trousse à pharmacie, d'un gilet jaune, et des fiches sanitaires des enfants qu'ils ont dans leurs groupes, et connaître exactement le nombre exact d'enfants présent avec eux.

Les grands jeux seront la plupart du temps en relation avec le thème de la période. Les enfants seront amenés à y participer tous ensemble car ils représentent un moment très convivial et de partage, plusieurs autres grands jeux pourront être effectués sous la demande des enfants.

Des rencontres inter-centre auront lieu dans la mesure du possible avec les autres accueils de loisirs proches, ce qui permettra aux enfants de s'ouvrir aux autres de partager et de s'entraider et à nous, animateur, échanger nos connaissances. Des grands jeux, temps forts et projets seront proposés en collaboration avec les autres structures.

Une rencontre inter-centre aura lieu avec les accueils de RUBELLE et REAU, nous organiserons plusieurs temps forts dans l'année et différentes réunions entre les équipes d'animations des accueils de loisirs afin d'y établir ces temps. Nous essayerons de proposer sur chaque centre un inter-centre.

Des intervenants extérieurs pourront être conviés lors de ces manifestations.

Intervenant :

Des intervenants seront conviés dans l'année afin d'enrichir les thèmes, ils viendront nous partager leur connaissances, savoirs, loisirs ... Ils viendront parfois même nous faire des spectacles ! Pourquoi pas ?

9. Sécurité

En tant qu'animateur afin de répondre à nos fonctions, nous nous devons **d'assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants.**

La sécurité physique comprend :

- S'assurer que les lieux ou les activités sont faites soient sans dangers
- s'assurer que les activités correspondent bien aux bonnes tranches d'âges sinon il faut l'adapter
- avoir un suivi de l'hygiène et de l'alimentation des enfants
- s'assurer d'avoir tous les informations concernant les enfants donc un suivi sanitaire (fiche sanitaires, PAI, un cahier de soins, pharmacie...)
- s'assurer de la propreté des lieux ou les enfants jouent

La sécurité morale comprend :

- respecter les cultures et religions de chacun
- respecter la façon de penser et l'éducation de chacun

La sécurité affective comprend :

- veiller à ce que l'on peut dire afin de ne pas créer de frustration
- veiller à ne pas faire de différence entre chaque enfant
- être à l'écoute de chaque enfant

Suivi sanitaires :

Chaque soin et gestes effectué sur un enfant doit et sera reporté dans un cahier d'infirmerie qui se trouve dans la pharmacie. Il devra y être inscrit le nom, prénom de l'enfant, la cause de l'accident, le soin effectué, l'heure et le responsable du soin.

Les enfants fréquentant le périscolaire bénéficiant d'un PAI devront être transmis dès le début de l'année à la direction. Ils seront ensuite répertoriés dans le classeur des PAI.

Pour des raisons de sécurité nous afficherons ces informations discrètement pour que le personnel intervenant avec l'enfant soit au courant : personnel de cantine, équipe d'animation...

Au moindre le problème, l'animateur aura la responsabilité d'en informer les autres afin que tout le monde soit au courant. Il faut assurer une communication constante.

Le directeur jugera en cas de malaises, ou accident, quand il est nécessaire de prévenir les familles.

Hygiène alimentaire et de l'enfant :

Avant chaque repas, goûters les enfants devront aller se laver les mains avant et après le repas, ainsi qu'après être passé aux toilettes.

Les tables seront nettoyées avant et après chaque goûter.

Les goûters nous sont fournis par le prestataire Elior, nous les récupérons au moment de la cantine dans un grand sac isotherme munis de plusieurs pains de glaces afin d'en assurer la conservation, ils seront ensuite immédiatement stockés dans un réfrigérateur.

Si des ateliers cuisines sont effectués, les animateurs devront se conformer aux règles HACCP (Hazard Analysis for Critical Control Point) et à la réglementation de celle-ci. Nous conserverons toutes les recettes que nous effectuerons avec la liste des ingrédients, la date des emballages ainsi que le code barre par mesure de sécurité dans un classeur rangé dans le bureau.

Sorties :

Plusieurs sorties auront lieu dans l'année, donc avant chaque sortie, nous nous devons de connaître tous les renseignements nécessaires sur le lieu de destination : l'état des lieux, les risques, les secours sur places, toilettes ...

Un animateur référent sera nommé « **Chef de convoi** » à chaque sortie et déplacement hors de la structure. Il sera chargé donc de préparer les fiches sanitaires, les autorisations de sortie, les listings de sortie avec les noms, le prénom des enfants, le lieu de la sortie, l'heure de départ et de retour avec le moyen de transport utilisé, trousse à pharmacie et encore s'assurer du bon nombre d'enfants présent **PHYSIQUEMENT** avant le départ et à l'arrivée, que ce nombre soit bien en relation avec le listing et qu'il soit exactement le même ! Ils procéderont donc à un appel nominatif pour s'en assurer. Les fiches de sorties seront faits en plusieurs exemplaires car suivant les sorties que nous effectuerons, nous pouvons avoir à nous séparer en petits groupes. Une fiche restera sur la structure et les autres dans les groupes.

Des sorties pourront aussi être effectué en relation avec d'autres centre de loisirs aux alentours.

Le chef de convoi devra aussi s'assurer de l'état de conduire du chauffeur, qu'il possède bien toutes les bonnes informations concernant les heures de départ et de retour, la destination exacte, il est donc le responsable sur les lieux de départ, pendant les voyages, allers et retours. Les consignes de sécurité qui doivent être respectées lors des déplacements en autocar, minibus, voiture, train et à pied.

10. Les modalités de participations des mineurs

Répartition des groupes d'enfants :

Sur l'accueil de loisirs nous avons des enfants allant de 3 à 12 ans, c'est pourquoi nous essayons de proposer des activités qui correspondent également à leurs tranches d'âges. Nous essayons tout de même parfois de les mélanger en adaptant à chacun le degré de difficulté des activités. Afin que tout le monde puisse l'exécuter. Nous demandons même aux plus grands d'accompagner les plus petits sur plusieurs types d'activités => manuels, sportives... Nous encourageons les enfants à s'entraider et à s'accompagner au quotidien.

Choix de l'enfant :

Le choix de l'enfant est pris en compte à travers plusieurs moments de la journée, nous leur proposons plusieurs temps d'échanges afin qu'ils expriment leurs opinions, leurs envies et leurs choix. Il est primordial de les proposer afin qu'ils puissent exprimer leurs envies et leurs choix. Les temps libres par exemple qui permettent aux enfants d'évoluer en toute autonomie. C'est pourquoi lors des propositions des activités nous laissons le choix libre aux enfants, ils peuvent alors choisir ce qu'ils veulent faire ou ne pas faire. Cela concerne également sur les temps d'accueils du matin et du soir, des jeux et du matériel leur sont également mis à disposition afin qu'ils puissent s'amuser tout en s'exprimant de leurs manières. Ils aménagent ces temps comme ils le souhaitent, toujours sous la vigilance d'un animateur.

Nous laissons beaucoup de choix aux enfants, car pour moi il faut qu'ils soient acteurs des journées qu'ils y passeront. De cette façon, ils s'expriment également beaucoup entre eux, exprimant chacun leur opinion, c'est à travers ces échanges que les enfants se développent, et qu'ils créent leurs propres identités.

11. Evaluation

Méthode d'évaluation de satisfaction des enfants :

Pour évaluer la satisfaction des enfants, nous allons mettre en place une méthode ludique pour chacun, afin que les plus petits comme les plus grands, s'expriment tous.

Nous allons mettre à disposition des jetons représentant des smileys (content, neutre, pas content), ils pourront les placer dans un coffre afin que chacun exprime sa satisfaction.

Nous ferons également un retour en petits groupes et à l'orale, afin que chaque groupe puisse nous exprimer leurs ressentis de la période et nous proposent des idées.

Leurs ressentis seront établis dans un tableau, qui nous permettra de voir l'évolution au fil de l'année. Cet outil nous permettra à nous animateurs d'améliorer constamment la qualité de l'accueil pour les enfants et de proposer de nouvelles idées et il permettra aux enfants encore une fois de participer activement aux journées qu'ils vont passer sur l'accueil. Un tableau sera affiché dans l'accueil pour chaque période avec les avis de chacun.

Méthode d'évaluation des familles :

Afin d'également avoir le retour des familles concernant la qualité de l'accueil, nous participerons aux événements locaux comme le marché de Noël et la kermesse.

Nous établirons des questionnaires ou même des échanges où les thématiques seront :

- Êtes-vous satisfaits de l'accueil ?
- Que pensez-vous des activités proposées ?

- L'aménagement des salles est-il adapté à vos enfants ?
- Êtes-vous satisfaits des sorties proposées ?
- L'encadrement vous paraît-il de qualité ?
- Les horaires correspondent-ils à vos besoins ?

Nous obtiendrons donc un retour des familles et nous parviendrons à maintenir un dialogue omniprésent et bienveillant, qui est pour moi un élément nécessaire à une bonne ambiance et une bonne entente.

Les retours seront également retransmis dans un tableau qui sera affiché sur le mini-site.

Méthode d'évaluation des objectifs :

A l'issue de chaque réunion, évènements mis en place avec les parents, nous réunirons l'équipe d'animation pour effectuer un bilan de satisfaction, afin de pouvoir tirer plusieurs éléments et apporter des modifications sur notre fonctionnement si nécessaire.

Cela nous permettra aussi d'ajuster nos objectifs de voir ce qui a été achevé, assimilé, est toujours en cours ou n'a pas été compris, transmis ou bien même abordé.

Annexe 1 :

Partenariat :

Nous travaillons en collaboration avec plusieurs partenaires :

-**Le syndicat intercommunal de Voisenon/Montereau-sur-le-Jard** qui est composé d'une équipe d'élus, d'un président et d'une secrétaire, ils viennent également des deux communes. Il est notre partenaire premier. Il s'assure et veille au bon fonctionnement des différents temps que l'équipe d'animation UFCV encadre en nous demandant régulièrement des retours, il veille aussi à la variété des repas et des goûters que nous propose le prestataire **ELIOR**. Nous travaillons également en relation avec le syndicat afin d'y établir la facturation.

-**ELIOR** (cantine) est le prestataire que le syndicat intercommunal a employé pour effectuer les menus de cantine et les goûters, nous travaillons donc en collaboration avec eux pour améliorer sur l'année la qualité des repas, goûters mais aussi pour les varier.

- **L'association des parents d'élèves** est une association qui organise sur l'année plusieurs temps forts permettant aux familles, aux habitants des deux communes, aux enfants des écoles, voir même des enfants d'autres villages de se retrouver. Ils mettent en place le marché de Noël, la kermesse etc... Ce sont des temps où l'équipe d'animation participera car ce sont des moments d'échanges avec les familles et qui sont très conviviaux.

- **L'équipe enseignante de Voisenon et Montereau-sur-le-Jard**, afin de répondre aux besoins des enfants et que tout se déroule dans la bonne entente, nous nous mettons en accord avec l'équipe enseignante sur les règles de vie afin d'y établir une bonne relation sur les deux écoles.

- **Les prestataires de services**, plusieurs intervenants extérieurs pourront être appelés sur l'accueil de loisirs afin d'y établir des prestations. Nous travaillerons en relation avec ces intervenants afin de travailler en correspondance avec le projet pédagogique.

-**La DDCS**, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, nous dépendons de celle de Seine-et-Marne, le directeur se doit d'être en accord et en conformité avec la DDCS, elle est également un partenaire qui est accessible à tous et que l'on peut consulter en cas de question sur l'encadrement, les déclarations, sur la sécurité ... Des contrôles de la DDCS peuvent être effectués tout au long de l'année, et dans ces cas-là, le directeur de l'accueil se doit d'être en règle avec ce que la DDCS lui demande de fournir.